

LES FILLES



Le *Programme d'action de Beijing* désigne la « persistance de la discrimination à l'égard des petites filles et des violations de leurs droits fondamentaux » au nombre de douze domaines critiques de préoccupation. Le Programme contient des objectifs stratégiques et des mesures à prendre pour : éliminer la discrimination contre les filles, notamment dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la santé et de l'alimentation; éliminer les attitudes et les pratiques culturelles négatives; promouvoir et protéger leurs droits; éliminer l'exploitation économique; éradiquer la violence; promouvoir la participation à la vie sociale, économique et politique; renforcer le rôle de la famille dans l'amélioration de la situation des filles.

TENDANCES*

- Les filles constituaient 48,7 p. 100 de la population du Canada âgée de moins de 15 ans en 2002.
- Le taux de natalité chez les filles âgées de 15 à 19 ans a diminué, passant de 25/1000 en 1995 à 17,3 /1000 en 2000.
- L'âge moyen des femmes au moment de leur premier mariage était de 28 ans en 1997, soit une hausse par rapport à 25 ans en 1987.
- Le taux de décrochage scolaire était moins élevé chez les jeunes femmes (9 p. 100) que chez les jeunes hommes (15 p. 100) en 2002.ⁱ
- 26 p. 100 des filles de la 7^e à la 12^e année ont dit être victimes de discrimination en raison de leur sexe, comparativement à 7 p. 100 des garçons (2002).
- 35 p. 100 des filles en 6^e, 8^e et 10^e année ont dit être victimes d'intimidation en 1998, soit une hausse par rapport à 29 p. 100 en 1994.
- 61 p. 100 des infractions sexuelles signalées à la police en 2002 mettaient en cause des enfants et des jeunes de moins de 18 ans; environ 85 p. 100 de ces victimes étaient des filles.
- Les victimes étaient des filles dans près de 80 p. 100 des cas d'agression par un membre de la famille (1998).

VERS L'ÉGALITÉ

Au Canada, les mesures visant les filles sont souvent intégrées dans des initiatives visant les enfants ou sont abordées dans des domaines stratégiques comme l'éducation, la pauvreté ou la violence.

De plus, de nombreux domaines stratégiques qui touchent les enfants, comme l'éducation et la santé, sont de compétence provinciale et territoriale.

Voici des exemples d'efforts fédéraux :

- Le Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE), le Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP) et le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA) sont des programmes qui aident les enfants et les parents à surmonter les difficultés susceptibles de limiter leurs possibilités dans la vie. Tous ces programmes visent les familles à risque et offrent de la formation au rôle de parent, des compléments alimentaires, du counseling et d'autres services, au besoin.
- Le gouvernement fédéral a financé l'Alliance des cinq centres de recherche sur la violence pour l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention de la violence et les filles. Une description en profondeur de la recherche, de ses constatations et des recommandations sont présentées dans le rapport de l'Alliance intitulé *Dans le meilleur intérêt des petites filles* (janvier 2002).

INITIATIVES RÉCENTES

- Le Canada a publié en 2004 sa déclaration d'engagement à l'endroit des enfants, *Un Canada digne des enfants*, par suite de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée aux enfants. Il s'agit d'un plan d'action qui rend compte des buts, des stratégies et des possibilités par rapport aux priorités à l'intérieur de quatre thèmes centraux : l'appui aux familles et le renforcement des collectivités, la promotion d'une vie saine, la protection contre les préjudices et la promotion de l'éducation et de l'apprentissage.

* La source des données est Statistique Canada, à moins d'avis contraire. En outre, Statistique Canada prépare actuellement *Femmes au Canada 2005 : rapport statistique fondé sur le sexe*, aux fins de publication à l'automne 2005.

ⁱ Conseil canadien de développement social (CCDS) 2002. *Faits saillants de progrès des enfants au Canada*.